



AVIS AUX PARENTS

Chers parents,

Il y a quelques jours, des cas de pédiculose ou poux de tête ont été détectés dans notre établissement. Les poux de tête se transmettent très facilement, soit par contact direct de tête à tête, soit par contact indirect, avec du matériel infesté. Puisque les poux de tête sont de minuscules insectes qui vivent sur le cuir chevelu, où ils pondent leurs œufs, appelés lentes, nous vous demandons d'être vigilants et d'examiner régulièrement la tête de votre enfant. Il est bon de préciser que ces poux ne transmettent pas de maladies et ne sont pas un signe de malpropreté.

Toutefois, leur présence étant très gênante, nous avons mis en place dans notre établissement une procédure de vérification interne. Nous vous demandons de prendre connaissance de cette procédure et vous remercions de votre collaboration.

PROCÉDURE

1. Lorsqu'un membre du personnel de l'école soupçonne la présence de poux ou de lentes chez un élève, nous procédons à une vérification immédiate.
2. Si nous trouvons des poux, les parents de l'élève sont avisés par téléphone et doivent venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais. Les parents doivent commencer immédiatement le traitement antipoux approprié.
3. Le lendemain matin, avant de réintégrer l'école, les parents doivent se présenter avec l'enfant pour une nouvelle vérification du cuir chevelu. Les parents sont présents à cette vérification et des explications additionnelles leur sont données au besoin.
4. S'il n'y a plus présence de poux ou de lentes, l'élève peut réintégrer l'école.
5. S'il y a encore présence de poux ou de lentes, l'élève est retourné chez lui et les parents doivent poursuivre le traitement.
6. Tout enfant qui a été exclu de l'école en raison d'un problème de pédiculose sera automatiquement revu avant de réintégrer l'école et une autre vérification sera faite sept jours plus tard.

SOYONS VIGILANTS ENSEMBLE